

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE du 21 mars 2012 - PROCES VERBAL

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 21 mars 2012

tenue à la Salle d'Harmonie, au local des Cadets de Genève, à 20h00

INTRODUCTION

A 20h10 l'assemblée est ouverte par le président, M. Claude Bard, qui souhaite la bienvenue à tous et relève la présence de 4 membres d'honneur, Mmes Chantal Hürzeler et Mary-Claude Pellaux ainsi que MM Serge Fague (trésorier du LAC (Les Anciens Cadets)) et Jean-Claude Gauthy. Il salue aussi les quelques cadets majeurs, membres actifs de l'association, et un professeur. Exceptionnellement, les professeurs avaient été convoqués pour assister aux informations concernant la CEGM et la Convention Collective de Travail. Enfin, il présente les membres du comité et excuse les éventuels absents.

L'assemblée a été convoquée au 1^{er} trimestre de l'année civile, tel que prévu à l'art. 14 des statuts.

M. Claude Bard demande à l'assemblée de se lever pour rendre hommage à M. Francis Flumet, membre soutien et membre du comité du LAC (Les Anciens Cadets) qui nous a quitté en décembre dernier et d'avoir aussi une pensée pour Gérard Berger (ancien webmaster de notre site) qui traverse une difficile épreuve dans sa santé.

Il a été envoyé 130 convocations, au moins trois semaines à l'avance, à l'ensemble des membres actifs de l'association. Sont présents :

43 membres présents,	soit	34 %
23 membres excusés,	soit	17 %
64 membres absents,	soit	49 %

Il est rappelé qu'en vertu de l'art. 15.2 des statuts, les membres absents et non excusés sont passibles d'une amende de CHF 20,--.

ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL DE L'AG ORDINAIRE DU 13.04.2011

Le PV a été mis à disposition de tous les membres sur le site des cadets www.cadetsge.ch ainsi que sur versions papier au local. Pas de remarques.

- L'assemblée passe au vote. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**
-

NOMINATION DES SCRUTATEURS

De par la disposition de l'assemblée qui facilite le comptage des voix, il n'est donc pas nécessaire de nommer des scrutateurs. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Il est rappelé que les décisions de l'AG (telles que l'approbation des rapports et des comptes, l'adoption du budget), sont prises à la majorité des voix exprimées (art. 15.3)

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2012 - PROCES VERBAL

LECTURE DES RAPPORTS DE GESTION

Les différents responsables procèdent à la lecture de leurs rapports respectifs pour l'année 2011.

- M. Claude Bard pour le rapport du président
- M. Alain Zimmermann pour le rapport de la commission musicale
- M. Pierre-Alain Bidaud pour le rapport du directeur
- M. Mark Johnson pour le rapport du trésorier ainsi que les conclusions du rapport des réviseurs.

Remarque: ces rapports peuvent être consultés au local de l'association sur simple demande au comité.

DELIBERATION ET VOTE SUR LA GESTION DU COMITE

Pas de questions ou remarques.

- **Les rapports sont approuvés à l'unanimité par acclamation.**
- **Les états financiers sont approuvés à l'unanimité par acclamation.**

ELECTION DU COMITE (PERIODE 2012-2014)

Nous accueillons Mme Eva Lligona qui reprend officiellement ce soir le poste de responsable des costumes après avoir œuvré avec Mme Pilar Christie (adjoindte) pendant quelques mois.

M. Bruno Produit, cadet actif, reprend le poste de webmaster du site Internet et succède ainsi à M. Sinaly Karamoko que nous remercions et qui va encore continuer en duo jusqu'à fin juin avec Bruno.

M. Nicolas Kunz, répondant CEGM, sort du comité pour continuer sa tâche mais en tant qu'adjoindte au comité. Il n'est donc plus contraint d'assister aux séances mensuelles du comité. Nous le remercions encore chaleureusement pour tout son engagement auprès de notre école de musique.

Mme Chantal Kurth quitte son mandat auprès de la commission musicale mais reste membre du comité en tant qu'infirmière. En effet, avec l'introduction des postes de doyens, une nouvelle répartition des tâches au sein de la commission musicale est en train d'être mise en place. M. Alain Zimmermann lui remet un bouquet de fleurs pour tout le travail accompli.

Le poste de responsable du matériel est à repourvoir. En effet, M. Cédric Georges démissionne avec effet immédiat, tandis que M. Alfredo Christie poursuit son mandat jusqu'à la fin de la saison musicale, soit fin juin 2012 et nous le remercions sincèrement.

Nous recherchons activement un ou une responsable du matériel, membre du comité, et assisté(e) par une équipe d'aides, déjà en place ou à compléter. En effet, cette personne est celle qui dirige les opérations pour l'organisation des services. Elle est chargée de réserver le véhicule adéquat selon la liste du matériel à transporter que les directeurs concernés transmettent, en effectue le transport en collaboration avec ses aides.

Nous recherchons un ou une trésorière pour reprendre le poste de M. Mark Johnson, après 12 années de bons et loyaux services. Ce poste demande des aptitudes particulières en comptabilité, c'est-à-dire être un (ou une) professionnel(le) de la branche. M. Johnson est prêt à travailler en duo avec le nouveau responsable afin que ce passage se fasse dans les meilleures conditions. Au cas où il n'y aurait pas de successeur, nous devrions envisager engager un professionnel, mais cela à un coût qui devrait automatiquement se reporter sur les frais d'écolage avec une augmentation des cotisations. La force des Cadets de Genève est basée sur le travail bénévole afin de permettre à chacun de pouvoir apprendre la musique à des conditions favorables.

Si vous répondez à ces critères et que vous êtes activement intéressé(e), veuillez contacter M. Claude Bard et nous nous réjouissons de vous accueillir au sein du comité.

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2012 - PROCES VERBAL

BUDGET 2012 : PRESENTATION, DELIBERATIONS ET VOTE

M. Mark Johnson présente le budget 2012, porté à l'équilibre.

- Pas de questions ou remarques, l'assemblée passe au vote. **Le budget est adopté à l'unanimité.**

SELECTION D'UN AUDITEUR AUX COMPTES, EXERCICE 2012

Selon les directives de novembre 2007, le DIP exige des bénéficiaires d'une subvention annuelle supérieure à CHF 200'000.-- de présenter leurs comptes annuels selon les normes Swiss GAAP RPC et de les faire réviser par un expert-réviseur agréé selon la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs.

Depuis l'exercice 2008, l'approbation formelle par l'AG d'un expert réviseur est requise. Notre trésorier, M. Mark Johnson, satisfait de l'entreprise AudiConsult SA, nous conseille de poursuivre notre collaboration.

La proposition de nommer AudiConsult SA réviseurs pour l'exercice 2012 est acceptée à l'unanimité.

NOMINATION DES MEMBRES D'HONNEUR

Selon art 10 des statuts, Claude Bard présente :

- **M. Nicolas KUNZ**, en qualité de Président d'Honneur.

Claude rappelle le lien particulier qui unit Nicolas et les Cadets, puisqu'il fut musicien avant de revenir au sein de l'association en qualité de membre de comité puis président. Ayant conduit avec succès la barque durant de nombreuses années, ayant convaincu des militaires canadiens d'accepter pour leur parade des enfants non-professionnels, ayant conduit la certification puis l'accréditation de l'école, Nicolas est infatigable et continue d'œuvrer pour notre école, notamment au sein de la CEGM, malgré d'autres engagements et responsabilités notamment au sein de la Landwehr qu'il commande ad intérim. Nicolas restera notre précieux lien privilégié par rapport à cette grosse machine qu'est la CEGM, qui se construit et se cherche, profile une place pour les 8 « petites écoles » qui la composent. Un travail assidu et complexe lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des Cadets et leurs spécificités. Nicolas sera désormais membre adjoint au comité, afin de jouir d'une certaine flexibilité par rapport aux séances mensuelles de comité trop contraignantes. Mais que l'on ne s'y trompe pas, il continue d'œuvrer régulièrement et sans relâches pour notre école.

Pour son engagement hors normes en temps et en énergie, son soutien inconditionnel et son amitié, le président propose à l'assemblée de l'élire président d'honneur des Cadets de Genève par acclamation.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune proposition individuelle écrite (selon art. 15, al. 6 des statuts) n'est parvenue au président avant la convocation à l'assemblée pour analyse et vote par celle-ci.

Aucune proposition n'est présentée lors de l'assemblée (non soumise au vote et renvoyée au président pour étude selon art.15, al.6).

COMMUNICATIONS DU COMITE ET DIVERS

Le président informe l'assemblée sur le calendrier des prochaines manifestations.

Divers :

M. Serge Fague (Trésorier du LAC) informe que pour les 10 ans du LAC en 2012, il sera organisé un rallye, à pieds, dans la campagne genevoise, le dimanche 2 septembre prochain. Inscrivez-vous nombreux ! L'association qui compte 74 membres, anciens cadets ou amis, a récolté CHF 30'000 en 10 ans. Elle a déjà donné CHF 20'000 à notre école pour l'achat de nouveaux instruments, parrainages etc.

Pas d'autres divers, l'assemblée est donc levée par le président à 21h55.

CADETS DE GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2012 - PROCES VERBAL

M. Claude Bard invite ensuite les membres à participer à la séance d'informations concernant la Convention Collective de Travail (CCT) présentée par M. Nicolas Kunz.

Après avoir brossé un rapide historique ayant conduit à la création de la CEGM (Confédération des Ecoles Genevoises de Musique, Danse, Théâtre et Rythmique Jacques Dalcroze), Nicolas Kunz en rappelle les buts principaux. Il rappelle également que l'assemblée générale extraordinaire du mois de septembre 2010 a vu les membres actifs des Cadets de Genève approuver le contrat de prestation qui lie désormais notre école de musique à l'Etat de Genève (DIP) et valider le principe d'une future hausse des cotisations destinée à accompagner le financement de l'harmonisation des conditions d'emploi de nos professeurs.

Il rappelle également que notre école est largement représentée au sein de la CEGM, puisque notre directeur, M. Pierre-Alain Bidaud, est membre de la conférence des directeurs, que lui-même est membre du comité et que Mme Chantal Huerzeler, notre membre d'honneur et ancienne membre du comité y a été engagée comme secrétaire administrative.

Concernant la CCT, il résume le travail accompli durant les 18 derniers mois par la commission paritaire dont il est membre et qui a conduit à l'élaboration de ce texte essentiel pour le futur de notre confédération d'écoles. La CCT se base sur le statut des employés des trois "grandes écoles" (CMG, CPMDT et IJD), qui a été rafraîchi, largement complété et remodelé, mais également amendé sur quelques points essentiels. Les écoles membres de la CEGM ont eu l'occasion de faire part de leurs commentaires lors de deux consultations successives, au terme desquelles la plupart des demandes ont pu être intégrées à la convention. Un texte final a été adressé aux écoles, qui l'ont approuvé à l'unanimité des 25 délégués moins 3 abstentions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2012. La signature de la CCT par les écoles membres, la CEGM et la représentation du personnel aura lieu en présence de M. Charles Beer, président du DIP dans les prochaines semaines.

Les principes essentiels de la CCT peuvent se résumer comme suit:

- le statut du personnel des trois "grandes écoles" est préservé
- le personnel des "nouvelles écoles" (celles qui rejoignent le dispositif commun, dont les Cadets de Genève) sera harmonisé progressivement, tenant compte des moyens financiers déployés par l'Etat
- les "conditions cadre de travail" du personnel des écoles membres de la CEGM peuvent ainsi s'apparenter à celles des enseignants au sein du DIP.
- les éléments essentiels sont prévus et garantis par la CCT:
 - conditions d'engagement, de résiliation et de licenciement
 - durée du travail, congés, remplacements,
 - cahier des charges, obligations de l'employeur et de l'employé
 - salaires, contribution à la caisse de pension
 - garanties du temps d'enseignement, décharges pour ancienneté

La mise en œuvre du texte pour les "nouvelles écoles" implique évidemment de nouvelles charges financières. L'Etat s'est engagé à couvrir progressivement les charges liées à cette harmonisation. Nous savons cependant que les montants prévus jusqu'en 2014 ne suffiront pas à les couvrir entièrement. Tout porte à croire que ce processus devra continuer au-delà de cette date. Dans l'intervalle, des mesures transitoires sont prévues par la CCT. Le texte s'appliquera dans toutes les écoles membres dès septembre 2012 à l'exception de l'harmonisation des salaires, qui sera progressive). A noter que l'Etat de Genève a confié à la CEGM la lourde responsabilité de définir la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les écoles, ce qui prouve la confiance qu'il accorde à cette institution pour établir des règles équitables, tenant compte de la réalité de chaque école. Evidemment, la CCT est un document évolutif, et la commission paritaire poursuivra ses travaux. Ses annexes doivent maintenant être revues.

Pour conclure, Nicolas Kunz insiste sur l'importance pour les Cadets de Genève d'afficher une santé de fer dans cette phase cruciale de leur histoire car les enjeux sont vitaux. Il annonce déjà que la prochaine harmonisation (probablement pour le contrat de prestation 2015-2018) concernera les écolages. Ceux des Cadets de Genève sont parmi les plus compétitifs de la place et se justifient pleinement par la contribution bénévole des parents au bon fonctionnement de l'institution. Il est essentiel que cet engagement bénévole perdure efficacement, pour que notre école puisse défendre fermement cette particularité.

Avec nos remerciements à M. Nicolas Kunz, nous terminons par le verre de l'amitié préparé par le responsable de la buvette, M. Alain Miche, et par son équipe d'adjoints.

Genève, le 31 mars 2012

Claude Johnson
membre du comité